

Analyse des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles

Publics visés : Entreprises privées et établissements publics

Encadrement, Employeurs, Ressources Humaines, Élus du CSE / CSSCT, Président du CSE, Représentants de Proximité, Salarié désigné compétent en prévention des risques professionnels et autres acteurs concernés.

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap.

Pré-requis : Avoir acquis les compétences du dispositif en ligne « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels » proposé par l'Inrs (<https://www.eformation-inrs.fr/formation/formation-acquerir-les-bases-en-prevention-des-risques-professionnels>).

Transmettre l'attestation obtenue à l'issue de la formation en e-learning.

Objectifs :

- Maîtriser le vocabulaire utilisé autour des accidents du travail (AT) et maladies professionnelles (MP).
- Savoir lire et extraire les informations contenues dans une déclaration d'AT et de MP.
- Être capable de collecter les informations pour analyser de manière objective des événements survenus dans l'entreprise.
- Maîtriser une méthode structurée pour analyser a posteriori les AT et les MP.
- Être force de proposition de pistes de solutions pertinentes, efficaces et pérennes pour éviter la survenance d'autres événements.

Contenu :

- Identification et définition d'un (AT) et d'une (MP).
- Distinction entre les différents événements concernés.
- Présentation de la procédure de traitement des différentes déclarations de sinistres.
- Exploration du contenu d'une déclaration AT et de MP.
- Organisation de la transmission des déclarations des AT et des MP en entreprises (obligations, procédures, circuit de transmission,...)
- Recueil des éléments factuels en lien avec les événements survenus.
- Présentation du cas particuliers de l'analyse des Troubles Psycho-Sociaux.
- Présentation de différentes méthodes de formalisation d'une analyse d'un AT (Arbre des causes, ITAMAMI, Les 5 « Pourquoi », compte-rendu,...)
- Application d'une méthode choisie sur un cas pédagogique d'AT et MP puis retour sur les conclusions.
- Proposition de mesures de prévention.
- Présentation des conclusions des analyses des AT et des MP aux acteurs concernés par la prévention des risques professionnels en entreprise.
- Organisation de la mise en place d'un plan d'actions et de son suivi.

Moyens prévus :

- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique.
- Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et mises en application en salle.

Durée : 2 jours consécutifs ou non (espacés de 15 jours maximum).

Suivi : Émargement collectif et individuel.

Évaluation des acquis :

- Questionnement initial des connaissances.
- Évaluation finale de mesure des acquis.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs.

Dates : A définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

AFS Prévention (SARL) – 9 allée Évariste Galois – 63170 AUBIERE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : afs.prevention@orange.fr

SIRET : 978 266 062 00014 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 05834 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

~ 1 ~